

AVIS DE VACANCE EN VUE DE LA CONSTITUTION D'UNE LISTE DE RÉSERVE

Intitulé du poste	Directeur du département «Observatoire» (H/F)
Groupe de fonctions/grade	AD 10
Type de contrat	Agent temporaire
Référence	EXT/23/08/AD 10/OBD
Date limite de dépôt des candidatures	08/02/2023, 23 h 59, heure d'Alicante (HEC)
Lieu d'affectation	Alicante, ESPAGNE
Date de fin de validité de la liste de réserve (LR)	31/12/2024
Nombre de candidats sur la LR	3

L'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (l'«EUIPO» ou l'«Office») organise une procédure de sélection en vue de constituer une liste de réserve destinée à pourvoir un poste vacant de **directeur**¹ affecté au **département «Observatoire»** de l'EUIPO.

1. CONTEXTE

L'Office a été institué par le règlement (CE) n° 40/94 du Conseil du 20 décembre 1993 [désormais règlement (UE) 2017/1001 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 sur la marque de l'Union européenne («RMUE»)] en tant qu'agence décentralisée de l'Union européenne (UE), afin d'offrir une protection des droits de propriété intellectuelle aux entreprises et aux innovateurs dans l'ensemble de l'UE et au-delà. Le règlement (CE) n° 6/2002 du 12 décembre 2001 a créé le modèle ou dessin communautaire enregistré, également géré par l'Office, puis le règlement (UE) n° 386/2012 du Parlement européen et du Conseil du 19 avril 2012 a confié à l'Office l'[Observatoire européen des atteintes aux droits de propriété intellectuelle](#).

Depuis sa création en 1994, l'Office a son siège à Alicante, en Espagne, où il gère l'enregistrement des marques de l'UE et les dessins ou modèles communautaires enregistrés, qui sont valides dans l'ensemble de l'UE. Son travail au niveau de l'Union couvre également la convergence des outils et des pratiques, en coopération avec les partenaires des offices nationaux et régionaux de la PI dans l'ensemble des États membres de l'UE, les usagers et d'autres partenaires institutionnels. Ensemble, ces offices constituent le réseau européen de la propriété intellectuelle (EUIPN) et collaborent pour offrir aux usagers des expériences similaires en matière d'enregistrement, que ce soit au niveau national ou de l'UE.

¹ Ce poste est un emploi d'encadrement intermédiaire soumis au cadre juridique applicable (décision n° [MB-20-05](#)).

Département «Observatoire»

Un directeur est en charge du département «Observatoire». Le directeur est assisté d'un directeur adjoint et de quatre chefs de service, dont l'un est également l'économiste en chef.

Le département «Observatoire» est responsable de toutes les activités liées à l'Observatoire européen des atteintes aux droits de propriété intellectuelle [règlement (UE) n° 386/2012] et de toute autre tâche que la législation de l'UE lui attribue.

Le service «Économie et statistiques», dirigé par l'économiste en chef de l'Office, est responsable de toutes les activités liées aux études économiques et à l'analyse statistique. L'économiste en chef opère sous l'autorité directe du directeur.

Le secteur «Opérations et projets», dirigé par un directeur adjoint, comprend trois services, chacun étant géré par un chef de service.

- Le service «Application des droits» est chargé de l'organisation de tous les projets et activités liés à l'exécution forcée (au respect des droits de PI), y compris la coopération, la formation et les outils.
- Le service «Sensibilisation et connaissance de la PI» est responsable des projets et activités de sensibilisation et d'éducation, ainsi que des relations avec les parties prenantes et des événements.
- Le service «PI dans le monde numérique» est responsable des aspects liés à l'utilisation de la PI dans l'environnement numérique, y compris la coopération avec les intermédiaires et les questions relatives au droit d'auteur. Il comprend également des activités pour le pouvoir judiciaire, ainsi que des études spécifiques et des activités internationales de l'Observatoire.

Pour plus d'informations, veuillez consulter le site web de l'Office:

<https://euiipo.europa.eu/ohimportal/fr/home>

2. FONCTIONS

La structure de gestion de l'Office est essentielle à la gestion des talents. Les cadres sont chargés de définir de nouvelles lignes d'action, d'amener des changements et de réaliser les priorités opérationnelles ainsi que l'encadrement et le développement du personnel.

Le rôle des cadres intermédiaires est essentiel au bon fonctionnement de l'Office. Les cadres intermédiaires travaillent en étroite coopération et en conformité avec la direction générale afin de garantir la mise en œuvre réussie de la stratégie et des objectifs de l'Office, tels qu'ils sont notamment définis dans le plan stratégique de l'EUIPO.

Sous l'autorité du directeur exécutif de l'EUIPO, le candidat retenu devra diriger et orienter le département dans la réalisation de ses buts et objectifs stratégiques et, en particulier:

- veiller à la réalisation des objectifs du département et de l'Office énoncés dans son plan stratégique en ce qui concerne la mise en œuvre des activités et projets de l'Observatoire;

- jouer un rôle moteur stratégique en s'appuyant sur les meilleures pratiques adaptées à l'environnement opérationnel du département et de l'Office;
- élaborer et mettre en œuvre la stratégie du département afin d'atteindre les objectifs fixés dans le plan stratégique et le programme de travail de l'Office;
- rendre compte des progrès réalisés en temps utile et de la mise en œuvre réussie des activités, programmes et projets du département et de l'Office;
- faire régulièrement rapport à la direction générale de l'Office et, le cas échéant, à ses organes directeurs; mettre en place et contrôler des systèmes appropriés pour mesurer les performances par rapport aux indicateurs de qualité et de production établis;
- diriger la gestion des ressources humaines au sein du département «Observatoire», en fixant des objectifs individuels et collectifs, en attribuant des tâches et des objectifs, en veillant à ce que les résultats quantitatifs et qualitatifs escomptés soient atteints et en soutenant le développement du personnel;
- assurer une gestion saine et la bonne exécution du budget alloué au département «Observatoire»;
- favoriser les réseaux de collaboration et d'engagement avec les partenaires externes et les parties prenantes concernées, en positionnant l'Office comme un centre d'excellence et d'expertise en matière d'application des droits de PI au sein de la communauté de la PI et du système des agences et organismes de l'UE;
- représenter l'Office, le cas échéant, dans différents types d'événements de haut niveau et de réseaux de coopération, et renforcer l'engagement des parties prenantes sur les questions relatives à l'application des droits;
- superviser la communication efficace avec toutes les parties prenantes du département «Observatoire»;
- mener des campagnes de communication dans le domaine de la PI et de la contrefaçon;
- diriger l'analyse de l'impact des droits de propriété intellectuelle (DPI) sur l'économie de l'UE et les entreprises individuelles, ainsi que la quantification des atteintes aux DPI;
- diriger les efforts de sensibilisation dans le domaine de l'application des droits de PI et de la contrefaçon au sein des institutions de l'UE et d'autres parties prenantes;
- consolider la contribution du département «Observatoire» à une meilleure application des droits dans l'environnement numérique et le rôle du nouveau service de la PI dans le monde numérique au sein du département «Observatoire» à cet égard;
- générer un engagement fort avec les intermédiaires et les acteurs de l'internet; établir et maintenir des contacts avec ces intermédiaires au sein du département «Observatoire»;
- orienter les initiatives visant à identifier et à examiner les possibilités d'améliorer l'efficacité de l'application des droits de PI au sein de l'UE;
- diriger la conception et le développement d'initiatives de renforcement des connaissances destinées aux juges, aux procureurs et aux autres autorités répressives;
- coordonner des analyses de haut niveau sur les questions juridiques liées à l'application des droits de PI au sein de l'UE et dans les pays tiers.

Fonctions applicables à l'ensemble du personnel:

- contribuer activement à la réalisation des objectifs de l'EUIPO, conformément au plan stratégique;
- assumer toutes autres tâches et responsabilités professionnelles qui pourraient lui être assignées par le directeur exécutif.

3. CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Pour être admissible à la présente procédure de sélection, tout candidat **doit** satisfaire à **toutes** les conditions suivantes à la date limite de dépôt des candidatures:

Conditions générales²

- Être ressortissant d'un État membre de l'Union européenne;
- Jouir de tous ses droits civiques;
- Avoir rempli toute obligation au titre de la législation en matière de service militaire;
- Offrir les garanties de moralité requises pour l'exercice des fonctions envisagées;
- Être physiquement apte à exercer les fonctions visées.

Formation

- Posséder un niveau d'enseignement correspondant à un **cycle complet d'études universitaires** sanctionné par un diplôme, lorsque la durée normale desdites études est de **quatre années ou plus**,

OU

- Posséder un niveau d'enseignement correspondant à un **cycle complet d'études universitaires** sanctionné par un diplôme **et une expérience professionnelle appropriée** d'au moins un an, **lorsque la durée normale desdites études est d'au moins trois ans**.

Expérience professionnelle

- Outre l'expérience professionnelle requise au point précédent, posséder **une expérience professionnelle pertinente à temps plein d'au moins 12 ans³**;

Sur ces 12 années⁴:

- au moins **10 ans** dans le domaine de la PI, et principalement dans l'application des droits;
- au moins **5 ans** d'expérience dans la conduite de campagnes de sensibilisation et de communication en matière de PI;
- au moins **5 ans** d'expérience acquise **en tant que dirigeant** d'une organisation de portée transnationale.

Compétences linguistiques

- Posséder une connaissance approfondie de l'anglais (niveau C1 au minimum) - langue 1⁵;
- Posséder une bonne connaissance de l'une des langues officielles de l'UE (niveau B2 au minimum) – langue 2⁶.

Les niveaux indiqués correspondent au [Cadre européen commun de référence pour les langues](#).

² Voir l'article 12 du régime applicable aux autres agents de l'Union européenne.

³ L'expérience professionnelle est prise en compte à partir de la date d'obtention du diplôme pertinent donnant accès au groupe de fonctions concerné. Si le niveau d'enseignement correspondant à un cycle complet d'études universitaires lorsque la durée normale desdites études est d'au moins trois ans, l'expérience professionnelle appropriée d'un an ne peut pas être prise en compte dans l'expérience professionnelle requise. Dans ce cas, une expérience professionnelle totale de 13 ans après l'obtention du diplôme sanctionnant trois années d'études est nécessaire.

⁴ Les périodes d'expérience professionnelle dans le domaine de la PI, dans l'application des droits de PI, dans la conduite de campagnes de sensibilisation et de communication en matière de PI peuvent chevaucher les périodes d'expérience en tant que cadre.

⁵ La langue commune d'interaction avec les parties prenantes de l'EUIPO est l'anglais. En outre, la plupart des réunions et événements au niveau international se déroulent en anglais. Par conséquent, pour ce poste spécifique, une grande maîtrise de l'anglais oral et écrit est requise.

⁶ La langue 2 doit être différente de la langue 1.

Compétences essentielles requises pour postuler à un poste d'encadrement intermédiaire⁷:

- **Aptitude générale à l'encadrement**, notamment:
 - la capacité de fixer et de revoir les objectifs du département au regard des grands axes stratégiques et des priorités globales de l'Agence;
 - la capacité de définir et de respecter des priorités, ainsi que de suivre et d'évaluer les progrès accomplis dans l'atteinte des objectifs fixés par le département et ses membres, en collaboration avec eux;
 - la capacité d'organiser, d'attribuer et de gérer le travail du département entre ses membres et de leur fixer des objectifs ambitieux mais réalistes;
 - la capacité de confier des responsabilités aux membres du département, en veillant à ce qu'ils comprennent ce que l'on attend d'eux et en quoi leur travail contribue aux objectifs du département;
 - la capacité de choisir des collaborateurs et de mettre en place des équipes solides, aux forces complémentaires, aptes à assurer la poursuite efficace des objectifs du département;
 - la capacité de motiver les membres de l'équipe pour qu'ils atteignent les résultats souhaités, mais aussi de leur fournir des retours d'information réguliers et de reconnaître tant leurs réussites que les domaines à améliorer, de façon à leur permettre d'atteindre leurs objectifs et de réaliser pleinement leur potentiel;
 - la capacité de progresser ainsi que d'encourager les possibilités d'évolution de carrière et d'apprentissage des membres de l'équipe.

- **Communication:**
 - la capacité de communiquer clairement et de présenter simplement des sujets complexes, tant à l'oral qu'à l'écrit, y compris aux membres de l'équipe;
 - la capacité de solliciter les contributions du personnel, des partenaires et des parties prenantes et de les écouter.

- **Compétences interpersonnelles:**
 - la capacité d'interagir de manière efficace, respectueuse et courtoise avec autrui;
 - la capacité de nouer des relations de travail fructueuses, dans un esprit de coopération, avec les membres de la hiérarchie ou d'autres unités et avec les collègues de travail.

- **Aptitude à la négociation:**
 - la capacité de mener des discussions et d'obtenir les meilleurs résultats possible tout en conservant des relations de travail productives avec les autres parties concernées.

4. CRITÈRES DE SÉLECTION

Afin de sélectionner les candidats les plus qualifiés qui seront invités à participer au(x) test(s) de la phase de pré-évaluation et à un entretien avec le comité de sélection, l'Office tiendra compte des éléments suivants:

- Expérience avérée dans la conception d'initiatives et le pilotage d'adoption de documents, d'analyses et d'études de nature stratégique et conceptuelle;
- Connaissance approfondie et/ou expérience de la gestion des ressources financières et humaines;

⁷ Ces compétences seront testées tout au long du processus de sélection et, en particulier, pendant la phase assurée par le centre d'évaluation.

- Excellente connaissance et expérience dans la direction de la conception, de la coordination et de la mise en œuvre de campagnes de sensibilisation et de publications liées à la PI et à la contrefaçon et/ou dans le domaine de l'application des droits de PI;
- Très bonnes connaissances et/ou expérience en matière de gestion des processus décisionnels de l'UE;
- Expérience avérée dans la gestion des relations et la création de réseaux avec les parties prenantes dans le domaine de l'application des droits de PI, en particulier avec les institutions de l'UE;
- Expérience solide dans la direction de l'organisation et/ou la participation, la représentation et la présidence de réunions/conférences/événements de haut niveau;
- Connaissance approfondie de toute autre langue de l'Office (niveau C1 au minimum), à l'exception des langues mentionnées au point 3 – langue 3 et langues supplémentaires.

5. PROCÉDURE DE SÉLECTION

Phase de pré-évaluation

Un comité de sélection nommé par l'autorité habilitée à conclure les contrats d'engagement (AHCC)⁸ procédera à une évaluation préliminaire. Les travaux et les délibérations du comité de sélection sont confidentiels et il est strictement interdit aux candidats d'entrer en contact avec ses membres.

Au cours de cette phase, toutes les candidatures reçues seront examinées afin de vérifier leur conformité avec les critères d'éligibilité établis au point 3 du présent avis de vacance.

Toutes les candidatures éligibles seront ensuite évaluées en fonction des critères de sélection indiqués au point 4 du présent avis de vacance afin d'établir une liste des candidats les plus qualifiés qui seront invités à un entretien avec le comité de sélection.

L'entretien aura lieu soit à distance, soit dans les locaux de l'EUIPO à Alicante (Espagne) et, compte tenu de la nature du poste, se déroulera en anglais. Il permettra de tester la motivation, les connaissances techniques, les compétences et l'expérience des candidats par rapport aux tâches à accomplir ainsi que la capacité à travailler dans un environnement international.

Un ou plusieurs tests compléteront l'évaluation des candidats invités à l'entretien au cours de cette phase de pré-évaluation.

Les candidats invités à l'entretien et à la phase de test recevront des instructions et des informations détaillées en même temps que l'invitation.

À la suite de l'entretien et de la phase de tests, le comité de sélection établira une liste des meilleurs candidats qu'il propose d'inviter à un centre d'évaluation ainsi qu'à un entretien avec le directeur exécutif et deux cadres de l'EUIPO.

Centre d'évaluation

Le centre d'évaluation évalue le potentiel des candidats et fournit une analyse approfondie de la capacité des candidats à exercer un rôle d'encadrement intermédiaire, en particulier de leurs

⁸ Les pouvoirs de l'AHCC sont exercés par le directeur exécutif de l'EUIPO.

compétences managériales, de leur adaptabilité et d'autres compétences essentielles telles que celles indiquées au point 3 de l'avis de vacance.

Les épreuves comprennent des exercices individuels et/ou collectifs, ainsi que des entretiens approfondis. Ces tests seront assurés par un prestataire externe.

Les candidats invités au centre d'évaluation recevront des instructions et des informations détaillées en même temps que l'invitation.

Les résultats du centre d'évaluation ne sont pas contraignants mais fourniront à l'AHCC une vue d'ensemble du profil des candidats, en particulier leurs points forts, leurs points faibles, leurs besoins de développement, leur parcours professionnel et leurs aspirations.

Entretien avec le directeur exécutif et deux membres du personnel d'encadrement

Tous les candidats invités au centre d'évaluation seront également invités à un entretien avec le directeur exécutif de l'EU IPO.

Le directeur exécutif sera accompagné de deux membres ayant un grade et des responsabilités d'encadrement égaux ou supérieurs à ceux de la fonction à pourvoir.

L'entretien aura généralement lieu dans les locaux de l'EU IPO à Alicante (Espagne) et se déroulera en anglais.

Il constituera la dernière étape du processus de sélection.

L'AHCC décidera ensuite des candidats à inscrire sur la liste de réserve.

6. INFORMATIONS GÉNÉRALES ET CONDITIONS D'EMPLOI

Pour toute information générale sur les procédures de sélection et de recrutement, ainsi que sur les conditions d'emploi au sein de l'EU IPO, veuillez consulter ce [lien](#).

Tous les documents mentionnés dans des liens ou auxquels le présent avis de vacance renvoie sont considérés comme faisant partie intégrante du présent avis.

7. MODALITÉS DE CANDIDATURE

Pour postuler, veuillez lire attentivement les informations mentionnées dans la section ci-dessus et cliquer sur ce [lien](#).

Note importante:

Il est porté à l'attention des candidats que l'appréciation des critères d'admissibilité et de sélection repose sur les informations fournies dans leur candidature/CV. Les candidats sont dès lors priés de lire attentivement les exigences énoncées et de fournir les informations pertinentes de manière suffisamment détaillée pour permettre cette appréciation. Une attention particulière devrait être accordée aux informations relatives à leur formation et à leur expérience professionnelle, notamment les dates exactes, la description des responsabilités assumées, les fonctions exercées et les outils utilisés.

** En cas de divergences entre les différentes versions linguistiques, la version anglaise fera foi.*